

RAPPORT SEMESTRIEL

Semestre du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024



BOA CONCEPT

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 972.775 €

SIRET 752 025 908 00043

RCS Saint-Etienne N°752 025 908

22 rue de Méons – 42000 Saint-Etienne

Tél 04 77 50 21 24

contact@boaconcept.com

www.boaconcept.com



1	PRESENTATION DE LA SOCIETE.....	4
2	RAPPORT DE GESTION	5
2.1	SYNTHESE.....	5
2.2	LE BILAN	5
2.2.1	ACTIF	5
2.2.2	PASSIF.....	5
2.3	LE COMPTE DE RESULTAT	6
2.4	DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 2024	6
2.4.1	PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	6
2.4.2	ACTIVITE COMMERCIALE.....	7
2.4.3	INNOVATION	7
2.4.4	AUTRES ELEMENTS	7
2.4.5	ELEMENTS JURIDIQUES	8
2.5	EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2024.....	8
2.6	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE	8
2.7	CAPITAL AUTORISE	9
3	LES ETATS FINANCIERS.....	14
4	DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE.....	15
4.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2024.....	15
4.2	ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS	15
4.3	ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS.....	16
4.4	ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS.....	17
4.5	ACTIONS PROPRES.....	17
5	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE.....	19
5.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION	19
5.2	COMITES.....	22
5.3	DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE	22
5.4	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	22
6	DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	23
7	INFORMATIONS GENERALES	24

7.1	CARNET DE L'ACTIONNAIRE	24
7.2	CONTACT	24
8	ANNEXE : COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024	25
8.1	BILAN	25
8.2	COMPTE DE RESULTAT	27
8.3	ANNEXES	28
8.3.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	28
8.3.2	Evènements postérieurs à la clôture.....	28
8.4	REGLES ET METHODES COMPTABLES	28
8.4.1	Principes et conventions générales.....	28
8.4.2	Permanence des méthodes.....	29
8.4.3	Principe de continuité d'exploitation.....	29
8.5	COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN.....	29
8.5.1	Etat des immobilisations	29
8.5.2	Etat des amortissements.....	30
8.5.3	Immobilisations incorporelles	31
8.5.4	Stocks	32
8.5.5	Etats des créances	33
8.5.6	Produits à recevoir	33
8.5.7	Créances clients.....	33
8.5.8	Crédit d'impôt Recherche	33
8.5.9	Charges constatées d'avance	34
8.5.10	Trésorerie	34
8.5.11	Composition du Capital Social	36
8.5.12	Variation des capitaux propres.....	36
8.5.13	Etats des provisions	36
8.5.14	Etat des dettes.....	37
8.6	COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	38
8.6.1	Ventilation du Chiffre d'Affaires.....	38
8.6.2	Rémunération des dirigeants	38
8.6.3	Effectif moyen	39
8.7	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	39
8.7.1	Engagements donnés	39
8.7.2	Engagements reçus	39
8.7.3	Engagements en matière de pension et retraites	39
8.7.4	Liste des filiales et participations	40

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

Créée en 2012, par ses dirigeants actuels, Chantal Ledoux et Jean-Lucien Rasclé, la société BOA Concept conçoit, fabrique et commercialise des solutions innovantes dédiées à l'intralogistique.

L'ADN de BOA Concept consiste à mettre l'informatique au cœur de ses systèmes, pour proposer des solutions communicantes et évolutives.

BOA Concept a ainsi développé des solutions logistiques pour l'équipement des entrepôts, totalement modulables, adaptables et modifiables au gré de l'évolution des entreprises. En cela, les solutions développées par BOA Concept se démarquent des solutions non communicantes et difficilement évolutives jusqu'à présent proposées par les acteurs historiques et traditionnels du secteur.

Sur ce marché en plein essor, poussé par la montée en puissance du e-commerce, BOA Concept apporte des solutions « clé en main », flexibles et évolutives, en lien avec les besoins du secteur, utilisées tant par les acteurs de la logistique (Geodis, Katoen Natie, Logsytech, le réseau e-Logik, SupplyWeb, ...) que les acteurs du e-commerce (SOS Accessoires, Oscaro, Ekosport, Motoblouz, Zoomalia, Brico Privé, Bebeboutik, Aroma Zone, ...), du retail (La Boule Obut, Mathon, Gibert, King Jouet, Hifi Filter, ...) ou encore de l'industrie (Raja, le Groupe Hamelin, le Groupe Rubix, le Groupe Mersen, ...).

La Société compte 84 collaborateurs à la date du présent document.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 29 juin 2021.

*Adresse du siège social : 22, rue de Méons – 42000 SAINT-ETIENNE
RCS Saint-Etienne 752 025 908*

2 RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport et sauf indication contraire, les termes la « Société » ou « Boa Concept » désignent la société anonyme Boa Concept au capital de 972.775 euros dont le siège social est situé 22 rue de Méons – 42000 Saint-Etienne, immatriculée au Registre de Commerce de Saint Etienne sous le numéro 752 025 908.

2.1 SYNTHÈSE

Au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires est en fort retrait par rapport au premier semestre 2023 :

- Le chiffre d'affaires s'inscrit à 4,20 M€ contre 9,03 M€ au 30 juin 2023,
- L'EBE est de -1,14 M€ contre 1,18 M€ au 30 juin 2023,
- Le Résultat Net s'élève à -0,74 M€ contre 0,88 M€ au 30 juin 2023.

2.2 LE BILAN

2.2.1 ACTIF

2.2.1.1 Actif immobilisé

Au 30 juin 2024, les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette comptable à 1.612 k€, les immobilisations corporelles à 1.454 k€ en valeur nette comptable et les immobilisations financières à une valeur nette comptable de 7.605 k€.

2.2.1.2 Actif circulant

Les stocks et en cours s'élevaient à 2.601 k€ au 30 juin 2024.

359 k€ avaient été versés en acompte sur commandes fournisseurs.

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent à une valeur nette comptable de 1.745 k€, les autres créances (TVA et autres) à 1.421 k€.

Les disponibilités s'élèvent à 9.415 k€ auxquels s'ajoutent 209 k€ de valeurs mobilières de placement.

138 k€ de charges constatées d'avance ont été enregistrées.

2.2.2 PASSIF

2.2.2.1 Situation nette

Les capitaux propres s'élèvent à 15.411 k€ au 30 juin 2024.

Des avances conditionnées ont été enregistrées pour un montant de 418 k€.

Les provisions pour risques et charges sont enregistrées pour un montant de 112 k€.

2.2.2.2 *Emprunts et dettes*

Les dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 7.231 k€.

Les dettes fournisseurs représentaient 1.123 k€.

Les dettes fiscales et sociales sont de 1.313 k€ au 30 juin 2024, comprenant notamment les dettes sociales, les provisions de congés payés et la TVA sur factures à établir.

Les autres dettes se montent à 40 k€.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 910 k€, correspondant aux acomptes reçus des clients sur des travaux non encore réalisés.

2.3 LE COMPTE DE RESULTAT

Au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4.203 k€ contre 9.032 k€ au 30 juin 2023.

Compte tenu de la variation de la production stockée et des transferts de charge, le total des produits d'exploitation s'inscrit à 5.041 k€, le montant des achats de marchandises s'élève à 231 k€, les achats de matières premières (y compris variation de stock) s'élèvent à 1.308 k€, les autres charges externes s'élevant à 1.466 k€.

Les taxes et versements assimilés s'élèvent à 63 k€ pour le semestre.

Les salaires et charges sociales afférentes s'élèvent à 2.891 k€.

La dotation aux amortissements s'élève à 177 k€.

Les autres charges sont de 197 k€.

Le résultat d'exploitation ressort pour le semestre à -1.291 k€.

Après comptabilisation d'un résultat financier de 127 k€, le résultat courant avant impôts s'établit à -1.164 k€.

Après un produit exceptionnel nul et un impôt de -424 k€, le résultat net s'inscrit à -740 k€.

2.4 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 2024

2.4.1 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

La Société a lancé le 13 décembre 2023 un programme de rachat d'actions¹ portant sur l'acquisition d'actions ordinaires de la Société pour un montant maximal de 1.000.000 euros. Ce programme de rachat d'actions a été réalisé conformément à la 5ème résolution votée par l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est réunie le 27 juin 2023, au cours de laquelle le Conseil d'administration a obtenu l'autorisation de procéder à l'achat des actions de la Société pendant 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, pour un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% de son capital social, à un prix ne dépassant pas 90 euros et pour un montant maximal de 2.500.000 euros. Ce programme a permis le rachat de 11.603

¹ Un descriptif du programme de rachat est disponible sur le site Internet de la Société, dans la rubrique "Finance".

actions BOA Concept dont 3.929 depuis janvier 2024, destinées à l'attribution d'actions gratuites à certains salariés de l'entreprise.

2.4.2 ACTIVITE COMMERCIALE

La Société a constaté la poursuite du ralentissement de ses entrées commandes au cours du semestre, dans la lignée du ralentissement constaté depuis le premier semestre 2023, conséquence de la baisse générale de consommation exacerbée par la situation géopolitique incertaine et tendue et le suréquipement subséquent des acteurs logistiques.

Elle se prépare pour une reprise des investissements qu'elle anticipe en cours de la seconde moitié de l'année 2024 :

- Installation en grandeur réelle de sa nouvelle solution de stockage robotisé chez un de ses clients, et organisation d'une journée presse,
- Recrutement d'un nouveau poste commercial,
- Participation de ses filiales Roboptic et EASY-SYSTEMS Benelux à un salon destiné à l'industrie agro-alimentaire, de façon à développer pour le Groupe le marché industriel ainsi que l'activité de la filiale Belge sur le marché français de l'industrie.

Parallèlement, la Société a mené des études techniques et commerciales sur le territoire nord-américain et envisage la création d'une filiale basée au Canada afin de diversifier géographiquement ses marchés. Cette création devrait être opérée d'ici la fin du semestre.

2.4.3 INNOVATION

Après avoir présenté sa nouvelle solution de robot de picking (développement pour lequel elle a obtenu au cours du deuxième semestre 2023 un financement de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) au salon SITL (Salon International du Transport et de la Logistique) en mars 2024 à Paris-Villepinte, la Société a présenté à la presse professionnelle en septembre 2024 la version grandeur réelle de son système de stockage robotisé. Ces deux innovations seront la base de la reprise de croissance anticipée à partir du second semestre.

Parallèlement, les équipes informatiques développent activement de nouveaux logiciels destinés à enrichir et étoffer l'offre du Groupe pour l'intralogistique. De nouvelles annonces vont pouvoir être réalisées dans les prochains mois.

2.4.4 AUTRES ELEMENTS

La société a annoncé le 22 février 2024 la signature d'un contrat de cession avec EASY-SYSTEMS Benelux en vue de la prise de participation de 70 % du capital de cette dernière. Cette acquisition a été finalisée en avril 2024, et les synergies entre les trois sociétés du Groupe commencent à se mettre en place.

L'acquisition a été financée en grande partie au moyen d'emprunts (amortissables et remboursables in fine) auprès de différents établissements bancaires dont la BPI.

Par ailleurs, tenant compte de la baisse d'activité observée sur le semestre, la Société a limité ses recrutements, mais néanmoins continue à structurer son organisation en prévision de la reprise de la croissance. Ont ainsi été recrutés un poste commercial et 3 alternants.

2.4.5 ELEMENTS JURIDIQUES

Lors de sa séance du 19 février 2024, le Conseil d'administration faisant usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2023 aux termes de sa 9^{ème} résolution, a décidé la mise en place de deux plans d'attribution gratuite d'actions sous conditions de présence :

- le plan d'attribution gratuite d'actions 2024-1 (le « Plan 2024-1 »), lequel prévoit (i) une période d'acquisition d'un an prenant effet le 1^{er} avril 2024 et arrivant à expiration le 1^{er} avril 2025, et (ii) une période de conservation d'un an à l'issue de la période d'acquisition, au titre duquel ont été attribuées gratuitement 2.000 actions de la Société, au profit de salariés de la Société ;
- le plan d'attribution gratuite d'actions 2024-2 (le « Plan 2024-2 »), lequel prévoit (i) une période d'acquisition :
 - d'un an prenant effet le 1^{er} avril 2024 et arrivant à expiration le 1^{er} avril 2025, à hauteur de 50% des Actions Boa Concept attribuées,
 - de deux ans prenant effet le 1^{er} avril 2024 et arrivant à expiration le 1^{er} avril 2026 à hauteur de 50% des Actions Boa Concept attribuées

et (ii) une période de conservation de trois ans à l'issue de la période d'acquisition, au titre duquel ont été attribuées gratuitement 1.175 actions de la Société, au profit de salariés de la Société.

Le 2 mai 2024, le Président Directeur Général de la Société, agissant sur délégation de pouvoirs du Conseil d'administration en date du 17 avril 2023, a constaté l'acquisition définitive des 8.000 actions ordinaires attribuées gratuitement au profit d'un membre du personnel salarié et mandataire social dirigeant de la Société au titre du plan d'attribution gratuite d'actions 2023-1 et des 2.000 actions ordinaires attribuées gratuitement au profit de membres du personnel salarié de la Société au titre du plan d'attribution gratuite d'actions 2023-2. Ces 10.000 actions définitivement acquises ont été livrées à leurs bénéficiaires par prélèvement de 10.000 actions propres détenues par la Société.

2.5 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2024

Aucun événement significatif pour la Société n'est intervenu postérieurement au 30 juin 2024.

2.6 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

A l'occasion de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris, la Société avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document d'information et notamment à la Section 4 « Facteurs de risque » de la partie I « Informations sur l'Emetteur » et à la Section 1 « Risques liés à l'admission des actions sur le marché Euronext Growth

d'Euronext Paris » de la partie II « Information sur l'Opération » du Document d'Information. Ce document est disponible sur le site internet de la Société. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ce document.

La Société reste cependant vigilante concernant le contexte d'inflation et de renchérissement des prix de l'énergie et leurs répercussions sur la consommation, ainsi que sur les éventuelles conséquences directes et indirectes du conflit armé en Ukraine qui s'est déclenché en février 2022.

A ce jour, des stocks et des engagements tarifaires ont été sécurisés pour les mois à venir.

2.7 CAPITAL AUTORISE

Les résolutions concernant l'achat par la Société de ses propres actions, l'émission de valeurs mobilières ou la réduction du capital approuvées par l'assemblée générale de la Société et en vigueur à la date du présent document sont synthétisées ci-dessous :

Objet de la résolution et date de l'assemblée générale	Durée	Plafonds	Modalités de détermination du prix
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce (Assemblée générale du 27 juin 2024)	18 mois	10% du capital social	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions (Assemblée générale du 27 juin 2024)	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois	
Délégation de compétence	26 mois	Montant nominal des	

<p>consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes</p> <p><i>(Assemblée générale du 27 juin 2024)</i></p>		<p>augmentations de capital : 1.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €**</p>	
<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public</u></p> <p><i>(Assemblée générale du 27 juin 2024)</i></p>	<p>26 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 1.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €**</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-136 1° et R.225-114 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30%, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance

			<ul style="list-style-type: none"> • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus
<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires</u></p> <p><i>(Assemblée générale du 27 juin 2024)</i></p>	<p>26 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 1.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €**</p>	<ul style="list-style-type: none"> • pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-136 1 et R.225-114 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30%, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance • pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus

<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires*****</p> <p><i>(Assemblée générale du 27 juin 2024)</i></p>	<p>18 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 1.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €**</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-138-II et R.225-114 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30%, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus
<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application des quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas</p>	<p>26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre d'une des quatre</p>	<p>15% du nombre de titres de l'émission* et **</p>	<p>Même prix que celui retenu pour l'émission initiale</p>

<i>(Assemblée générale du 27 juin 2024)</i>	résolutions qui précèdent)		
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions <i>(Assemblée générale du 27 juin 2024)</i>	38 mois	10% du capital social*	

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé d'un million (1.000.000) d'euros de nominal (13^{ème} résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2024).

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de trente millions (30.000.000) d'euros de nominal (13^{ème} résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2024).

*** les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI, FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans le secteur des technologies, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; et
- des sociétés intervenant dans le secteur des technologies, prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse).

3 LES ETATS FINANCIERS

Les principaux éléments financiers du premier semestre de l'exercice 2024 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes semestriels au 30 juin 2024, en annexe du présent document.

4 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

4.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2024

Actionnaires	Au 30 juin 2024				A la date du présent document			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Fondateurs et dirigeants*	244.096	25,09	471.343	37,30	244.096	25,09	471.343	37,29
Greenstock GIE	62.822	6,46	62.822	4,97	62.822	6,46	62.822	4,97
Salariés	18.244	1,88	28.444	2,25	18.244	1,88	28.444	2,25
Public (dont auto-détention)	647.613	66,57	701.176	55,48	647.613	66,57	701.232	55,49
TOTAL	972.775	100%	1.263.785	100%	972.775	100%	1.263.841	100%

* Jean-Lucien RASCLE, Chantal LEDOUX (directement et indirectement via leur holding Boa Investissements) et Patrice HENRION.

Le 14 mars 2023, la société Nextstage a indiqué à la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 10 % du capital de la Société.

Le 1^{er} mars 2022, la société Eximium a indiqué à la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital de la Société. La société Eximium détenait alors 40.927 actions représentant 5,32% du capital de la Société.

A la connaissance de la Société et à la date d'établissement du présent document, il n'existe aucun autre actionnaire, détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote.

Depuis la première admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

4.2 ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Aucune attribution de bons de souscriptions d'actions n'a été réalisée au cours du semestre écoulé.

4.3 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Au cours du premier semestre 2024, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement 3.175 actions ordinaires de la Société (se reporter en section 2.4.5 du présent document).

Au cours du premier semestre 2024, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 10.000 actions gratuites attribuées par la Société (se reporter en section 2.4.5 du présent document).

Au 30 juin 2024, l'état des plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) est le suivant :

	Plan AGA 2023-1	Plan AGA 2023-2	Plan AGA 2024-1	Plan AGA 2024-2
Date d'Assemblée Générale	30 juin 2022	30 juin 2022	27 juin 2023	27 juin 2023
Date du Conseil d'administration	17 avril 2023	17 avril 2023	19 février 2024	19 février 2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	8.000	2.000	2.000	1.175
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	8.000	0	0	18
Date d'acquisition des actions	2 mai 2024	2 mai 2024	1 ^{er} avril 2025 ⁽¹⁾	1 ^{er} avril 2025 ⁽²⁾ 1 ^{er} avril 2026 ⁽³⁾
Date de fin de période de conservation	2 mai 2025	2 mai 2025	1 ^{er} avril 2026	1 ^{er} avril 2028 pour les actions acquises le 1 ^{er} avril 2025 1 ^{er} avril 2029 pour les actions acquises le 1 ^{er} avril 2026
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent document	8.000	2.000	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent document	0	0	0	0

Actions attribuées gratuitement restantes à la date du présent document	0	0	2.000	1.175
---	---	---	-------	-------

- (1) L'attribution définitive des actions gratuites est conditionnée à la présence du salarié ou du mandataire social dans l'entreprise à l'issue de la période d'acquisition
- (2) Acquisition Définitive 1 à hauteur de 50% des Actions Boa Concept attribuées à chaque Bénéficiaire sous réserve de la satisfaction des conditions de présence
- (3) Acquisition Définitive 2 à hauteur de 50% des Actions Boa Concept attribuées à chaque Bénéficiaire sous réserve de la satisfaction des conditions de présence

Ces attributions gratuites d'actions représentent 0,33% du capital social à la date du présent rapport.

4.4 ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

Aucune attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours du semestre écoulé.

4.5 ACTIONS PROPRES

Au 30 juin 2024, la Société détient 7.704 de ses actions propres dont 2.101 dans le cadre de son contrat de liquidité.

Au titre du contrat de liquidité confié par BOA Concept à Invest Securities, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité en date du 30 juin 2024 :

- 2.101 actions
- 16.560,38 €

Il est rappelé que, lors du bilan au 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2.384 actions
- 9.788,45 €

Au cours du 1^{er} semestre 2024, il a été négocié par le contrat de liquidité :

	ACHAT	VENTE
Nombre d'actions	4.769	5.052
Nombre de transactions	313	339
Montant en capitaux	118.559,70 €	124.759,40 €

En dehors du contrat de liquidité, la Société détenait au 30 juin 2024, 4.103 actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions décrit ci-après.

Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2023, le Conseil d'administration a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions sur le fondement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2023 (5^{ème} Résolution).

La répartition par objectif des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action au 30 juin 2024 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
la mise en œuvre de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	3.175
la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	2.428
l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	2.101
la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
TOTAL	7.704

5 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président :	Jean-Lucien RASCLE
Administrateurs :	Chantal LEDOUX
	Patrice HENRION*
	Jean-Luc THOME (Administrateur indépendant)
	Akim LAMRANI (Administrateur indépendant)

** Il est précisé que Monsieur Patrice Henrion est titulaire d'un contrat de travail avec la Société.*

Jean-Lucien Rascle - Fondateur et Président Directeur Général



69 ans

Ingénieur civil des Mines et Docteur Ingénieur en informatique

Titulaire d'un DEA en simulation par événements discrets

Co-fondateur, en 1990 et avec Chantal LEDOUX, de **Logarithme (a-SIS)**, une entreprise d'informatique de logistique qui a appuyé sa croissance sur un logiciel innovant de gestion de la Supply Chain

Fondateur et dirigeant, entre 1997 et 2007, de plusieurs entreprises d'informatique de logistique bureau d'étude et éditions de logiciel

Directeur R&D d'un constructeur du monde de la mécanisation d'entrepôt de 2007 à 2011.

Chantal Ledoux - Fondateur et Directrice Générale Déléguée



69 ans

Ingénieur civil des Mines

Directeur des Ventes Europe du Groupe Savoye de 2009 à 2012

Co-fondatrice (avec Jean-Lucien Rasclé) et dirigeante, de 1990 à 2012, de **Logarithme (a-SIS)**, une entreprise d'informatique de logistique qui a appuyé sa croissance sur un logiciel innovant de gestion de la Supply Chain. A son départ, l'entreprise était première dans son secteur en France, 3^{ème} en Europe et 7^{ème} dans le Monde.

Patrice Henrion - Directeur Général Délégué



46 ans

Diplômé de l'EM Lyon et de l'IAE Saint-Etienne

Directeur du développement de **Locam** de 2015 à 2018

Responsable du pôle « Innovation - Marketing - Marchés - Méthodes » de **Locam** de 2013 à 2015

Responsable animation commerciale puis Directeur de Région du Crédit Agricole de 2001 à 2003

Patrice pilote la promotion des produits, leur commercialisation, ainsi que l'analyse de marketing stratégique et encadre les départements Supply Chain et Réalisation.

Jean-Luc THOME



65 ans

Institut National Polytechnique de Grenoble
EMBA HEC

A été Directeur des Opérations d'un constructeur de mécanisation et d'automatisation d'entrepôts travaillant essentiellement sur le marché européen.

Dirigeant propriétaire de BA Systèmes de 2000 à 2018, entreprise de robotique mobile à forte croissance, leader sur son marché (30 M€ et 230 personnes en 2018).

Co fondateur en 2018 de Alstef Group, rapprochement des groupes BA Systèmes et Alstef, Groupe à forte croissance organique et externe, implanté sur les 5 continents.
Dirigeant puis administrateur de ce groupe.

Sponsor et membre de comités stratégiques de start-up dans les secteurs robotique / logistique / automatisme.

Akim LAMRANI



63 ans

DUT mesures physiques (université Montpellier)
BTS mécanique et automatisme

Plus de 30 ans d'expérience dans la logistique préparation de commande détail.

Directeur logistique Europe chez Unilever (parfums et cosmétiques)

Directeur général chez Challenge Logistique, prestataire logistique (livres, CD, jouets, médical, parfums...)

Co-fondateur de CEPL

Directeur général et directeur des opérations (1998-2012)

Groupe fondé en 1998, spécialisé dans la préparation de commandes détail multi références
CA = 210 M€ (hors transport), 3 000 salariés
25 filiales, implantation France, Allemagne, Pays-Bas, Espagne (sites mécanisés).

Fondateur et propriétaire de LAIM (2012), société spécialisée en conseil en logistique et prise de participation.

Fondateur et propriétaire de LSE Lyon (2016) et LSE Pusignan 2020, sociétés prestataires de service logistique spécialisées dans le picking détail multi-référence B to B et B to C.

5.2 COMITES

Le Conseil d'administration de la Société est doté d'un comité RSE. Ce comité est composé de 3 personnes dont un membre de la direction générale et le responsable RSE.

Il a pour missions d'établir une charte éthique pour la Société et de surveiller son application, gérer le site de gestion des alertes et mettre en œuvre les moyens pour améliorer les indicateurs RSE. Un premier rapport RSE présentant la stratégie de développement durable et d'investissement responsable de la Société est disponible sur son site internet².

A ce stade, la Société n'envisage pas de mettre en place d'autres comités spécialisés compte-tenu de sa taille.

5.3 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Directeur Général	Jean-Lucien RASCLE
Directeur Général Délégué	Chantal LEDOUX
Directeur Général Délégué	Patrice HENRION

5.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe aucune transaction entre parties liées ayant eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice en cours et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société au cours de cette période.

Par ailleurs, il n'existe aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le dernier rapport annuel qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

² Cf. Rapport RSE 2023 disponible sur le site internet de la Société

6 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables en France et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Nous vous précisons que ces comptes semestriels n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité.

A Saint-Etienne, le 23 septembre 2024

Jean-Lucien RASCLE

Président - Directeur Général



Responsable de l'information financière

Monsieur Jérôme FERRAND

Directeur Administratif et Financier

07 69 34 87 28

jerome.ferrand@boaconcept.com

7 INFORMATIONS GENERALES

7.1 CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris

Code ISIN : FR0011365907

Code Mnémonique : ALBOA

Classification : 50204000 - Machinery

LEI : 969500QNAZOKCGF8FR74

7.2 CONTACT

Le siège social de la Société est situé : 22, rue de Méons à Saint-Etienne (42000)

Téléphone : +33 4 77 50 21 24

Adresse électronique : contact@boaconcept.com

Site internet : <https://www.boaconcept.com>

8 ANNEXE : COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

8.1 BILAN

BOA CONCEPT		30/06/2024		30/06/2023	
ACTIF		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	3 596 360	3 450 951	145 409	60 532
	Concessions, brevets et droits similaires	270 599	205 411	65 188	84 020
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 401 368		1 401 368	678 751
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	353 043	143 321	209 722	69 460
	Autres immobilisations corporelles	1 786 349	541 759	1 244 590	1 157 572
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	7 338 928		7 338 928	300 026
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	9 181		9 181	9 165
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	257 039		257 039	168 801
	Total ACTIF IMMOBILISE	15 012 868	4 341 442	10 671 425	2 528 326
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements	2 254 633	110 001	2 144 633	2 062 322
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	456 386		456 386	117 133
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	359 141		359 141	6 243
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	1 749 411	4 279	1 745 132	5 283 441
	Autres créances	1 420 751		1 420 751	951 433
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	209 032		209 032	549 915
	Disponibilités	9 414 549		9 414 549	11 509 979
	Charges constatées d'avance	137 992		137 992	106 236
	Total ACTIF CIRCULANT	16 001 895	114 280	15 887 616	20 586 704
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF	31 014 763	4 455 722	26 559 041	23 115 030

BOA CONCEPT

30/06/2024

30/06/2023

PASSIF

	30/06/2024	30/06/2023	
FONDS PROPRES	CAPITAUX PROPRES		
	Capital (dont versé : 972 775)	972 775	972 775
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 329 309	8 329 309
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	97 278	83 820
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	6 361 593	4 816 304
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-	884 991
Subventions d'investissement	390 000	224 000	
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	15 411 202	15 311 199	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	418 000	112 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	418 000	112 000	
PROVISIONS	Provisions pour risques		
		101 387	101 387
	Provisions pour charges	10 199	
TOTAL PROVISIONS	111 586	101 387	
DETTES	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	7 218 253	2 534 959
	Concours bancaires courants	13 070	9 479
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 123 169	1 466 297
	Dettes fiscales et sociales	1 313 055	1 218 231
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40 495	330 471	
COMPTE DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance		
		910 210	2 031 008
TOTAL DETTES	10 618 252	7 590 445	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	26 559 041	23 115 030	

8.2 COMPTE DE RESULTAT

		BOA CONCEPT		30/06/2024		30/06/2023		
		France	Exportation	Total				
		COMPTE DE RESULTAT						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	254 797	-	254 797		1 428 550		
	Production vendue de biens	3 047 398	163 209	3 210 606		7 174 318		
	Production vendue de services	674 061	63 364	737 425		428 699		
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 976 256	226 573	4 202 828		9 031 567		
	Production stockée			189 124		90 277		
	Production immobilisée			411 238		114 869		
	Subventions d'exploitation			16 728				
	Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			221 159		76 772		
	Autres produits			253		3		
		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			5 041 329		9 313 488	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			231 324		1 281 841		
	Variation de stock (marchandises)							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 437 189		1 919 314		
	Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			129 390		87 808		
	Autres achats et charges externes *			1 465 930		1 849 363		
	Impôts, taxes et versements assimilés			62 579		84 006		
	Salaires et traitements			1 977 990		2 041 596		
	Charges sociales			913 294		793 653		
	Dotations aux amortissements et dépréciations							
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			176 958		178 608		
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
	Sur actif circulant: dotations aux dépréciations					49 016		
Dotations aux provisions								
Autres charges			196 520		430			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			6 332 394		8 285 633		
	RESULTAT D'EXPLOITATION			- 1 291 064		1 027 855		
FINANCIER	Produits financiers			172 165		95 184		
	Charges financières			44 958		32 907		
	RESULTAT FINANCIER			127 207		62 277		
EXCEPTIONNEL	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 1 163 857		1 090 132		
	Produits exceptionnels			265 983		97 175		
	Charges exceptionnelles			266 025				
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			- 42		97 175		
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise							
	Impôts sur les bénéfices			424 147		302 317		
	Total des produits			5 479 478		9 505 847		
	Total des charges			6 219 230		8 620 857		
	BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			- 739 752		884 991		

8.3 ANNEXES

8.3.1 Faits caractéristiques du semestre

Le chiffre d'affaires du semestre est établi à 4.202.828 € à comparer à un CA de 9.031.567 € au premier semestre 2023 soit un recul de 53 %. La part exportation est d'un montant de 226.573 €. Le chiffre d'affaires se compose d'une part « vente de marchandises » d'un montant de 254.797 € et d'une part « Production vendue de biens » d'un montant de 3.210.606 €, le solde étant constitué de « Production vendue de services » d'un montant de 737.425 € relevant pour la grande majorité de vente de contrats de maintenance et hotline. Le résultat net après impôts du semestre est arrêté à -739.752 €.

A la fin du semestre, la trésorerie était de 9 623.581 €.

La Société a finalisé en avril 2024 l'acquisition de 70 % du capital de la société EASY SYSTEMS Benelux. Elle a pour cela souscrit des emprunts (amortissables et remboursables in fine) auprès de différents établissements bancaires.

La Société a par ailleurs poursuivi son activité de recherche et développement. Les nouveaux développements ont été ajoutés à l'actif pour un montant de 411 k€.

8.3.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif ayant une incidence sur les comptes au 30 juin 2024 n'est intervenu entre le 1^{er} juillet 2024 et la date d'arrêté de ces comptes.

La Société reste cependant vigilante concernant les éventuelles conséquences directes et indirectes du conflit armé en Ukraine qui s'est déclenché en février 2022, en particulier sur les potentielles difficultés d'approvisionnement provoquées par ce conflit et les augmentations des prix qui en découleront. A ce jour, des stocks et des engagements tarifaires ont été sécurisés pour les mois à venir.

8.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

8.4.1 Principes et conventions générales

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de cette situation au 30/06/2024 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du décret comptable du 29/11/1983 relatif au Plan Comptable Général mis à jour des règlements complémentaires applicable à la date d'établissement des desdits comptes annuels.

8.4.2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

8.4.3 Principe de continuité d'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L 223-20 du Code de Commerce.

Les comptes de cette situation ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation et la société estime être en mesure de faire face à ses engagements au moins jusqu'au 31 décembre 2024.

8.5 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN

Nota : les montants ci-après sont exprimés en euros

8.5.1 Etat des immobilisations

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	30/06/2024
Frais d'établissement et de développement	3 596 360			3 596 360
Autres postes d'immobilisations incorporelles	259 075	11 524		270 599
Immobilisations incorporelles en cours	990 130	411 238		1 401 368
Total des immobilisations incorporelles	4 845 565	422 762		5 268 327
Installations techniques, matériel et outillages industriels	266 841	86 202		353 043
Installations générales, agencements, aménagements	1 514 712	101 413		1 616 125
Matériel de transport	9 300			9 300
Matériel de bureau, informatique, mobilier	149 598	9 913	2 587	156 924
Emballages récupérables et divers	2 000	2 000		4 000
Total des immobilisations corporelles	1 942 450	199 529	2 587	2 139 392
Autres participations	300 026	7 038 902		7 338 928
Autres titres immobilisés	9 181			9 181
Prêt, autres immobilisations financières	170 901	86 139		257 039
Total des immobilisations financières	480 107	7 125 041		7 605 148
TOTAL GENERAL	7 268 123	7 747 331	2 587	15 012 868

8.5.2 Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice

Amortissements et dépréciations des immobilisations	31/12/2023	Dotations	Reprises	30/06/2024	Valeurs nettes des immobilisations au 30/06/2024
Frais d'établissement et de développement	3 421 141	29 810		3 450 951	145 409
Autres postes d'immobilisations incorporelles	176 006	29 405		205 411	65 188
Immobilisations incorporelles en cours					1 401 368
Total des immobilisation incorporelles	3 597 147	59 215		3 656 362	1 611 965
Installations techniques, matériel et outillages	119 589	23 732		143 321	209 722
Installations générales, agencements, aménagements	334 929	79 469		414 398	1 201 727
Matériel de transport	9 300			9 300	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	105 211	14 030	2 220	117 021	39 903
Emballages récupérables et divers	529	511		1 040	2 960
Total des immobilisation corporelles	569 559	117 743	2 220	685 080	1 454 312

8.5.2.1 Ventilation des dotations de l'exercice

Frais établissement, recherche et développement	29 810		
Autres immobilisations incorporelles	29 405		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	23 732		
Installations générales, agencements, Matériel de transport	79 469		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	14 030		
Emballages récupérables et divers	511		
Total des dotations	176 958		

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de recherche et développement	Linéaire	3 ans
Licences, logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Installations agencements	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

8.5.3 Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- Des frais de développement relatifs à des projets,
- Des licences d'exploitation de logiciels.

8.5.3.1 Frais de développement

Le montant brut des frais de développement s'élève au 30 juin 2024 à 3596 k€, le montant net ressort à 145 k€.

Les dépenses engagées au cours des exercices précédents ont été inscrites en immobilisations car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

Ce montant n'inclut pas les 1401 k€ de développements comptabilisés au 30 juin 2024 en immobilisations incorporelles en cours et qui figurent sur la ligne « autres immobilisations incorporelles » du bilan.

Ces développements ne sont pas achevés à la date d'arrêté de ces comptes.

Depuis sa création, la société applique une durée unique d'amortissement de trois ans sur les développements de produits qu'ils soient mécaniques ou logiciels.

Cette option est un choix qui correspond à la politique de recherche et développement de l'entreprise.

En effet, la société doit sans cesse développer ou améliorer ses produits et chaque développement initial porte ses fruits pleinement sur les ventes pendant une durée moyenne de trois ans, les nouveaux développements prenant alors le relais. Cette durée moyenne est constatée sur les développements que l'entreprise a menés à bien depuis sa création. Cette durée est aussi un équilibre entre une constatation de dépense brutale sur l'exercice en cours qui impacterait de façon artificielle le résultat et une durée longue qui générerait un résultat positif non moins artificiel.

L'évènement déclencheur est en principe la première vente d'un produit. Pour des raisons de simplicité de gestion, le choix a été fait de faire démarrer les amortissements au début de l'exercice suivant en fonction de la date prévue de production. Cet évènement déclenche le démarrage d'une possible phase suivante de développement sur le même produit puisque l'entreprise cherche toujours à améliorer ses produits. Cette simplification fait aussi suite aux réflexions suivantes : lorsqu'une vente est faite, le développement n'est pas forcément complet, il reste à faire des mises au point. D'autre part, les ventes ne sont pas linéaires, soit c'est un nouveau produit et les ventes vont augmenter progressivement et l'amortissement linéaire fait porter une charge supérieure à ce qu'elle devrait être pour les premiers exercices, soit c'est une amélioration et là aussi elle sera mise en place progressivement. Aussi l'un dans l'autre cette durée d'amortissement et son point de départ traduisent à la fois une politique prudente d'affectation des charges et une simplification de la gestion administrative.

8.5.3.2 Prêts et autres immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Le poste « Autres titres de participation » concerne les titres de nos deux filiales ROBOBTIC et EASY SYSTEM.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 juin 2024, au vu des perspectives de développement de ces sociétés et compte tenu de l'acquisition récente de EASY-SYSTEMS Benelux.

8.5.4 Stocks

8.5.4.1 Variation détaillée des stocks et des en-cours

Variation détaillée des stocks et des en-cours	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Matières Premières	2 254 633	2 125 244	129 390	
Production				
- Produits intermédiaires	456 386	267 262	189 124	

8.5.4.2 Provisions pour dépréciation

Provision pour dépréciation (montant en euros)	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions montants utilisés	Diminution montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	110 001				110 001

8.5.4.3 Règles d'évaluation et de dépréciation

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Le coût de revient des produits finis comprend le coût des matières, le coût de la main d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

La provision pour dépréciation du stock de matières premières de 110 k€ comptabilisée au 31 décembre 2023 correspond à la valeur des pièces qui n'ont pas connu de mouvements durant les années 2021 et 2022. Leur examen détaillé et le constat que ces matières n'auraient plus d'utilité, ont conduit à déprécier en totalité leur montant. Aucune provision complémentaire n'a été constaté sur ce semestre.

8.5.5 Etats des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts			
Autres immobilisations financières	257 039		
Créances clients et comptes rattachés	1 749 411		
Personnel et comptes rattachés	38		
Impôts sur les bénéfices	652 320		
Taxe sur la valeur ajoutée	192 180		
Groupe et associés	576 213		
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	137 992		
TOTAL	3 565 193		

8.5.6 Produits à recevoir

Créances clients et comptes rattachés	534 230
Autres créances	
Disponibilités	40 291
TOTAL	574 521

8.5.7 Créances clients

Depuis l'exercice 2019, il a été mis en place une comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement avec un suivi des différents chantiers.

Cette méthode se poursuit en 2024, elle conduit à comptabiliser en produits à facturer un montant de 534 k€ (TTC) et en produits constatés d'avance un montant de 910 k€ (HT).

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles donnent lieu. Une reprise sur dépréciation a été constatée sur cet exercice pour un montant de 196 k€ consécutive à une perte définitive d'un client irrécouvrable. Le montant net des provisions ressort à 4 k€ au 30/06/2024.

8.5.8 Crédit d'impôt Recherche

Un crédit impôt recherche a été comptabilisé à hauteur de 133 k€.

8.5.9 Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	30/06/2024
Charges d'exploitation	137 992
Total des charges constatées d'avance	137 992

8.5.10 Trésorerie

La trésorerie est constituée par des liquidités immédiatement disponibles, soit 9624 k€ au 30 juin 2024 comprenant notamment 209 k€ de valeurs mobilières de placement et 8604 k€ de comptes à terme.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes et concernent uniquement les intérêts courus.

8.5.10.1 Tableau des flux de trésorerie

BOA CONCEPT		30/06/2024	31/12/2023
FLUX DE TRESORERIE			
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	- 1 291 064	1 524 083
	<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
	+ Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises (sauf celles portant sur l'actif circulant)	10 527	563 180
	- Transferts de charges au comptes de charges à répartir		
	= Résultat brut d'exploitation	- 1 280 537	2 087 263
	Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation :		
	- Variation des stocks	- 318 513	105 519
	- Variation des créances d'exploitation	1 104 958	2 569 699
	+ Variation des dettes d'exploitation	483 791	3 820 845
	= Flux net de trésorerie d'exploitation	- 10 301	730 598
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :</i>		
	- Frais financiers	- 44 958	90 111
	+ Produits financiers	172 165	264 357
	- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	424 147	235 846
	- Charges exceptionnelles liées à l'activité		30
	+ Produits exceptionnels liés à l'activité		90 000
	- Autres créances liées à l'activité		
	+ Autres dettes liées à l'activité (y compris intérêts courus)		
	= Flux net de trésorerie généré par l'activité	541 053	758 968
	- Acquisitions d'immobilisations	- 7 747 331	1 194 942
+ Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	325	8 422	
+ Réductions d'immobilisations financières			
+ / - Variations des autres postes (dettes et créances) relatifs aux immobilisations	700 000	700 000	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 7 047 006	1 886 520	
+ Augmentation de capital en numéraire			
+ Emissions d'emprunts	5 151 667	776 723	
- Remboursements d'emprunts et comptes courants d'associés	- 411 780	851 913	
+ Subventions d'investissement reçues		166 000	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 739 887	90 810	
VARIATION DE TRESORERIE	- 1 766 066	1 036 742	
+ Trésorerie d'ouverture	11 389 647	12 426 389	
= Trésorerie de clôture	9 623 581	11 389 647	

8.5.10.2 Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie

Flux liés à l'exploitation

La variation positive de notre flux de trésorerie provient de la baisse de notre besoin en fonds de roulement liée notamment à la diminution de notre encours client pour 1522 k€. La variation de la trésorerie liée à notre exploitation est toutefois limitée par nos avances d'impôt société.

Flux liés à l'investissement

Les investissements pour 7747 k€ concernent des immobilisations incorporelles pour 423 k€, des immobilisations corporelles pour 199 k€ et des immobilisations financières pour 7125 k€ relatives à l'acquisition des titres de notre filiale belge Easy Systems.

Flux de trésorerie liés au financement

Des emprunts ont été souscrits pour 5152 k€ comprenant 118 k€ d'avances conditionnées. Le solde soit 5034 k€ a financé l'acquisition des titres Easy Systems.

8.5.11 Composition du Capital Social

Aucun changement n'est intervenu sur le capital social au cours de l'exercice.

8.5.12 Variation des capitaux propres

Variations des capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Résultant net	Subventions d'investissement	Capitaux propres
Au 31 décembre 2023	972 775	972 775	83 820	8 329 309		4 816 304	1 558 746	390 000	16 150 954
Affectation du résultat 2023			13 458			1 545 289			
Au 30 juin 2024	972 775	972 775	97 278	8 329 309		6 361 593	-739 752	390 000	15 411 202

. Dont variation dues à des modifications de structure au cours du semestre : néant

. Hors opérations de structure : -739.752 €

8.5.13 Etats des provisions

PROVISIONS (Montants en euros)	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions montant utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provisions pour risques	101 387				101 387

La provision pour risque de 101 k€ qui existait en début d'exercice correspond aux redressements de cotisations URSSAF consécutifs à la remise en cause de l'exonération

« jeunes entreprises innovantes » dont la société a bénéficié en 2015. La société a contesté l'interprétation de l'URSSAF à propos de la validité du rescrit déposé en 2013 et a assigné l'URSSAF au Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale. Nous avons été déboutés en première instance. Au 30 juin 2024, la procédure est toujours en cours avec une déclaration d'appel effectuée au cours de l'exercice 2022 ce qui justifie notre maintien en provision pour risque.

8.5.14 Etat des dettes

ETAT DES DETTES (Montants en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	13 833	13 833		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	7 217 490	1 196 648	3 747 562	2 273 280
Fournisseurs et comptes rattachés	1 123 169	1 123 169		
Personnels et comptes rattachés	684 879	684 879		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	501 423	501 423		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	104 941	104 941		
Autres impôts taxes et assimilés	21 811	21 811		
Autres dettes	40 495	40 495		
Produits constatés d'avance	910 210	910 210		
TOTAL	10 618 252	4 597 411	3 747 562	2 273 280
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 033 667			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	411 780			

8.5.14.1 Dettes financières

Le capital restant dû au 30 juin 2024 des PGE souscrits en 2020 se décomposent comme suit :

- Emprunt PGE Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	462 k€
- Emprunt PGE Banque Rhône Alpes	138 k€
- Emprunt PGE Crédit Coopératif	162 k€
- Emprunt PGE Banque Palatine	162 k€
- Emprunt PGE Crédit Agricole Loire Haute Loire	170 k€

8.5.14.2 Dettes fiscales et sociales

La hausse du poste provient du paiement des salaires de juin sur début juillet.

8.5.14.3 Charges à payer

Charges à payer	30/06/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 833
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 283
Dettes fiscales et sociales	661 294
Autres dettes	38 865
Total des dettes	827 275

Le poste dettes fiscales et sociales comprend la provision pour congés payés pour 370 k€.

8.6 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

8.6.1 Ventilation du Chiffre d'Affaires

Nota : Chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement (cf. note créances clients)

Nature du chiffre d'affaires	France	Intracommunautaires	Exportations	Total
Production vendue de biens	3 047 398	146 593	16 614	3 210 606
Productions vendue de services	674 061	57 746	5 621	737 425
Négoce	254 797			254 797
Total	3 976 256	204 339	22 235	4 202 828

8.6.2 Rémunération des dirigeants

Le Président et les deux Directeurs Généraux ont perçu une rémunération au titre de leurs mandats sociaux de 70 k€ et un montant de 110 k€ au titre d'un contrat de travail préexistant.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	
Total	180 339

8.6.3 Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN	30/06/2024
Cadres	41
Agents de maîtrise et techniciens	26
Employés	5
Ouvriers	10
Total effectifs	82

8.7 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

8.7.1 Engagements donnés

- Inscription de privilèges de l'URSSAF sur le contentieux Jeune Entreprise Innovante : 112 k€
- Nantissement fonds de commerce : 960 k€ (Banque Populaire 4-4-2022)
- Nantissement fonds de commerce : 1.250 k€ (Banque Palatine 24-4-2024)
- Nantissement fonds de commerce : 1.667 k€ (Banque Populaire 24-4-2024)
- Nantissements de produits de placement (comptes à terme) : 604.500 € (Banque Populaire 24-4-2024)
- Nantissements de produits de placement (comptes à terme) : 604.167 € (Banque Palatine 24-4-2024)

8.7.2 Engagements reçus

ENGAGEMENTS RECUS

Garantie de l'Etat sur 90 % des PGE (2,3 M€)	2.070.000 €
Retour à Meilleure Fortune ROBOPTIC	200.000 €

8.7.3 Engagements en matière de pension et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnités de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant	
65 ans	Moins d'un an	0	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	8 779	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	3 723	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	35 608	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 318	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	13 118	
Engagement total		70 546	
Indemnités de départ à la retraite pour personnel en activité	Dirigeants 6 445	Autres 62 196	Provisions

Hypothèses de calcul retenues

- Départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Turn-over faible
- Taux d'actualisation y compris inflation 3,77 %
- Méthode ANC 2021

8.7.4 Liste des filiales et participations

(Code du commerce ArtL233-15 ; PCG Art 832-6 et 841-6)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + 50 %										
- ROBOPTIC	10 000	3 085	100,00	300 026	300 026			586 467	-1 527	
- EASY SYSTEMS	1 590 000	959 137	70,00	6 700 000	6 700 000			10 712 973	-654 000	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										